**No 7316**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2018-2019

**Projet de loi**

**portant modification de la loi modifiée du 26 juillet 2002 sur la police et sur l’exploitation de l’aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d’une nouvelle aérogare**

**\*\*\***

**RESUME**

Le projet de loi sous avis propose de modifier l’article 2, alinéa 2, de la loi du 26 juillet 2002 sur la police et sur l’exploitation de l’aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d’une nouvelle aérogare, en ajoutant un point supplémentaire à la liste exhaustive des missions susceptibles d’être confiées par l’État à un organisme de droit public ou privé. Il s’agit plus précisément de créer la base légale nécessaire en vue d’une dévolution contractuelle des responsabilités d’exploitant d’aérodrome à un organisme de droit public ou privé, conformément aux dispositions européennes en vigueur en matière de gestion d’aérodrome.